

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.63 Vœu relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy

Le Conseil de Paris,

Considérant la décision de la Ville de Paris de procéder à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy entre la Porte de Clichy et La Fourche ;

Considérant l'effectivité de cette mesure depuis le 9 janvier 2019 ;

Considérant que de nombreux riverains et usagers de l'avenue de Clichy n'ont pas pu bénéficier d'une information claire et précise relative à cette mise en sens unique ;

Considérant les risques liés à la circulation durant la phase de transition ;

Considérant la prochaine mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Valérie NAHMIAS, Olga JOHNSON et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris renforce le signalage de la mise en sens unique de l'avenue de Clichy
- Que la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen soit accompagnée d'une large communication faite en amont aux riverains et usagers impactés